



OBJET : Délégation de fonctions à Monsieur Damien BAGNE, 3ème adjoint au maire

## ARRETE DU MAIRE N° 2026.13

Le Maire de BIZIAT (Ain),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18,

Vu la délibération n°2026.11 du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à trois le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Damien BAGNE en qualité de 3ème adjoint au maire, en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Monsieur Damien BAGNE,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

En application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Damien BAGNE, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : voirie – sécurité routière et environnement

Il exercera les fonctions suivantes :

- VOIRIE : examen et suivi des travaux de voirie : entretien et réfection des voies, des installations routières et de la signalisation, élaboration des projets de sécurisation des voies routières pour tous les usagers. Suivi des travaux des réseaux d'assainissement et d'éclairage public.
- ENVIRONNEMENT : mise en place et suivi d'actions d'embellissement, de nettoyage et d'aménagements urbains dans la commune.

Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature des documents.

#### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Ain. En outre, une ampliation sera transmise à Mme le Receveur principal du SGC de Bourg-en Bresse.

A BIZIAT, le 20 mars 2026

Le Maire,

Guillaume AGATY

Notifié le 20 MARS 2026  
Signature



MAIRIE - 01290 BIZIAT

40 route de Rétissinge

☎ : 04.74.50.03.08

Email : [mairiedebiziat@gmail.com](mailto:mairiedebiziat@gmail.com)